

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES ET DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

Décret n° 95-142 DU 2 AOUT 1995

portant nomination de Monsieur MBOUANI (Pascal)
en qualité de Directeur des Etudes, de la
Programmation et de la Réglementation à la
Direction Générale des Travaux Publics.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-1021 du 28 décembre 1991 portant attributions et
organisation du Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de
l'Urbanisme ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées
aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article premier : Monsieur MBOUANI (Pascal), Ingénieur des Travaux Publics, est
nommé Directeur des Etudes, de la Programmation et de la Réglementation à
la Direction Générale des Travaux Publics en remplacement de Monsieur
BILCHBO Philippe, appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 2 : Monsieur IDOUMI Pascal percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur IDOUMI (Pascal) sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

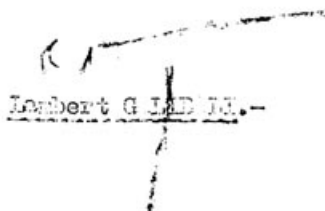
Fait à Brazzaville, le 2 AOUT 1995



Général Jacques Joachim YOLBY-ONIGO.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement :

Le Ministre de l'Equipement
et des Travaux Publics,



Lambert G. LINDJI.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Plan et de la Prospective,



Moussa FOMGONGUE-MOMBO.-